

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE : Le 6 février 2017

HEURE : 19 h

PRÉSENCES : Anita Savoie Robichaud, Patrice-Éloi Mallet, Rémi Hébert
Robert Mallet, Kassim Doumbia et Marie-Lou Noël

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Éloi Haché, secrétaire municipal

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte à 19 h. La maire souhaite la bienvenue au public.

2. Divulcation de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

3. Adoption de l'ordre du jour

Ajout à l'ordre du jour – rapport du comité d'Économie et Sécurité publique par la conseillère Marie-Lou Noël.

Proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux

i) Réunion ordinaire du 5 décembre 2016

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 5 décembre 2015 soit adopté avec la correction au point #7, on aurait dû lire, *le conseiller Patrice-Éloi Mallet entre et prend part à la réunion à 19h48.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ii) Réunion extraordinaire du 8 décembre 2016

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia et appuyé du conseiller Robert Mallet que le procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

iii) Réunion extraordinaire du 20 décembre 2016

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

iv) Réunion urgente du 26 janvier 2017

Il est proposé par le conseiller Robert Mallet et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le procès-verbal de la réunion urgente du 26 janvier 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

v) **Réunion urgente du 27 janvier 2017**

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que le procès-verbal de la réunion urgente du 27 janvier 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

vi) **Réunion urgente du 1^{er} février 2017**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le procès-verbal de la réunion du 1^{er} février 2017 soit accepté avec modification, *la réunion est ouverte à 10h15 au lieu de 12h15.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des procès-verbaux

Tous les suivis ont été effectués

6. Correspondance

Lecture d'une lettre du recteur et vice-chancelier de l'Université de Moncton, M. Raymond Théberge, remerciant la municipalité pour sa contribution financière à la Campagne de Financement Évolution.

7. Rapport des comités

(a) Environnement

Présentation du rapport par le conseiller Rémi Hébert

(b) Développement communautaire

Présentation du rapport par le conseiller Patrice-Éloi Mallet

(c) Tourisme

Présentation du rapport par le conseiller Kassim Doumbia

(c) Développement économique et sécurité publique

Présentation du rapport par la conseillère Marie-Lou Noël

8. Affaires nouvelles

Résolution : Remplacement des lumières à la Piscine régionale

La municipalité ayant reçu une demande de la Piscine régionale pour défrayer les coûts de remplacement des lumières, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Robert Mallet que l'on transfère le montant de 18,975.00\$ + taxes, du fonds de réserve de la Piscine régionale au fonds d'opération général pour payer cette facture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution : Réintégration d'un pompier

La municipalité ayant reçu une demande de la part de la brigade des pompiers pour la réintégration du pompier Bruno-Pierre Thériault, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyé du conseiller Robert Mallet que l'on accepte la réintégration du pompier Bruno-Pierre Thériault à titre de pompier volontaire de la brigade des pompiers de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution : Poste de DG

Suite au processus d'embauche pour le poste de Directeur général de la municipalité et aux recommandations du comité de sélection, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia et appuyé du conseiller Rémi Hébert que la ville accepte la candidature de Brigitte Mazerolle Arseneau à titre de directeur général de la municipalité de Shippagan, effectif le 27 février 2017, selon l'article 74 (5) de la Loi sur les municipalités et au terme de l'entente sur les conditions d'embauche acceptées par le conseil municipal lors de la réunion huis clos tenue le 2 février 2017, en application de l'article 10.2 94) j) de la Loi sur les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du maire

La maire présente son rapport pour le mois de janvier et fait part de la crise du verglas que la municipalité a subie fin janvier et début février 2017. Elle a tenu à remercier tous les intervenants et les citoyens pour leur appui.

10. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 19h50

11. Parole au public